Nom de la liste : Die pour tous !
Candidat.e tête de liste : Philippe Leeuwenberg

Cher Collectif Vélo Diois,

Dans le cadre des élections municipales, vous sollicitez notre Liste « Die pour tous ! » à travers un questionnaire concernant la politique cyclable que notre équipe envisage de développer.

Avant toute chose, sachez que nous sommes ravis de cette sollicitation et que nous saluons l'investissement soutenu de votre collectif dans le débat public du Diois aux côtés d'autres associations œuvrant elles aussi pour la mobilité active.

Par ailleurs, et avant de détailler nos réponses, nous tenons à vous préciser que figurent sur notre liste des membres historiques et très actifs du Collectif Vélo Diois. Nous avons aussi sur notre liste des candidats qui exercent leur métier en utilisant le vélo comme mode de déplacement et d'autres qui ont œuvré dans des associations semblables à la vôtre dans d'autres villes. C'est dire que la question du vélo à une place toute particulière dans notre équipe, laquelle, par sa moyenne d'âge, représente une génération pour laquelle l'urgence écologique n'est pas un affichage opportuniste, une vague préoccupation, une « *question à se poser* » : elle fait partie de notre ADN et nous envisageons de la prendre à bras le corps.

De façon générale, notre Liste portera deux projets phares durant son mandat qui pourraient tous les deux vous intéresser et ce à plusieurs titres.

Le premier projet consistera à déployer une **politique associative volontariste** non seulement en permettant aux associations de disposer de locaux leur permettant de se réunir, de disposer de bureaux (penser la reconstruction de la salle polyvalente en incluant une maison des associations et de la culture), mais également en reconnaissant leur expertise propre. Nous sommes en effet conscients que la « vie associative » participe à la vie de la cité et contribue à l'intérêt général.

C'est pourquoi, les relations entre la Commune et les associations seront refondées de sorte à soutenir, encourager et favoriser cet engagement associatif et à favoriser la reconnaissance de leur expertise propre dans les domaines qui les concernent.

En ce sens, nous mettrons en place des espaces démocratiques participatifs et délibératifs pour faciliter les échanges et un travail pérenne (cf. commissions extramunicipales ci-dessous).

Concrètement, notre équipe envisage également de mettre en place une Commission communale d'accessibilité qui rassemblera notamment les associations œuvrant pour les handicapés, les piétons et les cyclistes ainsi que les commerçants et les professionnels concernés.

Notre deuxième projet concerne précisément les déplacements à Die (et dans le Diois à travers l'intercommunalité). Il s'agit de développer une politique active et ambitieuse en vue d'une part, d'augmenter la part modale des moyens de déplacements actifs à savoir la marche à pied et le vélo et d'autre part, de rendre la ville accessible aux personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées, poussettes…). Pour Die, il existe une très grande marge de progression sur ces thématiques.

Aussi proposons-nous de :

- définir et mettre en œuvre un réseau de déplacement de qualité et continu pour les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite ;
- adopter un plan pluriannuel de rénovation de la voirie communale actuellement abandonnée ;
- installer des garages à vélos couverts.

Par ailleurs, nous aurons à cœur d'associer à nos décisions les habitants non élus de Die. Pour cela, et à partir des grandes orientations politiques définies, nous envisageons de construire le détail des deux projets structurants susvisés, du début à la fin, avec la mise en place de commissions extra-municipales dans lesquelles seront invités tous les acteurs concernés et/ou intéressés : habitants, associations, professionnels, élus, financeurs... Ces commissions seront chargées non seulement de concevoir les projets, mais également d'en accompagner la mise en œuvre. Votre association pourra utilement contribuer à ces travaux afin d'y apporter son expertise propre. Un élu sera spécifiquement en charge de la démocratie et des initiatives citoyennes afin d'organiser les modalités de travail de ces deux commissions.

D'autres parties de notre programme (die-pour-tous.jimdosite.com) pourraient intéresser, de près ou de loin votre association puisque nous comptons travailler à l'intercommunalité et dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal, à la mise en place d'une *Vélo Voie Verte* dans la vallée de la Drôme en soutien à l'initiative lancée en 2019 sur ce sujet dans le Diois par le Collectif Vélo Diois.

Vous trouverez quelques réponses complémentaires ci-dessous, mais nous nous tenons à votre disposition pour recueillir vos propositions et vous rencontrer.

A cet égard nous organisons une réunion spécifique pour les associations le mercredi 4 mars à 18 h à la salle Jules Plan, réunion à laquelle vous êtes les bienvenus.

Solidairement

La Liste « Die pour Tous ! »

1. Afin de favoriser une circulation apaisée piétons-vélos-automobiles, favoriserez-vous l'usage des "zones de circulation apaisée" (aire piétonne, zones de rencontre, zone 30) dans les quartiers résidentiels ? Si oui, pressentez-vous des quartiers ?
2. Quels types d'aménagements cyclables envisagez-vous sur les routes à forte circulation (transit, camions...) pour favoriser la sécurité et l'usage de mobilités douces (boulevard du Ballon par exemple) ?
3. Concernant les écoles, comment envisagez-vous d'améliorer la circulation des vélos ? Prévoyez-vous de réduire/interdire la circulation automobile aux abords de l'école aux heures d'affluence ?

Réponse « Die pour tous ! »

Ces trois questions seront travaillées dans le cadre de la commission extra-municipale « déplacements doux ». Partisans de cet exercice démocratique qui permettra à la fois de collecter les points de vue des uns et des autres, de faire de la pédagogie, de partager des diagnostics et des solutions et de profiter de l'expertise de personnes non élus, nous ne pouvons dès lors pas définir précisément les choix qui seront les nôtres. L'objectif est d'aller, ensemble, de la conception à la réalisation de ce projet d'avenir.

Cela étant dit, nos orientations politiques sont claires concernant les déplacements.

Notre crédo est que les déplacements actifs deviennent un jeu d'enfant, une liberté pour tous, enfants et personnes âgées compris. C'est pourquoi nous souhaitons créer des cheminements sécurisés et faciles pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les vélos. Pour eux, nous définirons et mettrons en œuvre un réseau de déplacements de qualité et continu pour se rendre du quartier Chanqueyras au viaduc, du stade de foot à la place Saint Pierre, que sur l'ensemble des parcours pour les écoles…

Pour le vélo en particulier, notre idée est qu'un enfant – disons de 8 ou 9 ans – puisse se déplacer en toute sécurité et en autonomie sur les aménagements cyclables de la ville.

Cela impliquera des choix d'aménagements différenciés selon les voies concernées et le type de trafic présent (transit/résidentiel, nombre de véhicules/jour…). Ainsi, là où ils sont nécessaires, des aménagements légers seront privilégiés comme dans les quartiers à prédominance résidentielle tandis que des aménagements de type « piste cyclable sécurisée » et distincte du trafic automobile seront réalisés là où le trafic est dense. Concernant les abords des écoles, ils seront au cœur de notre réflexion, l'idée étant de permettre un report modal de la voiture sur le vélo et la marche à pieds.

4. Comment lutterez-vous contre le stationnement sauvage sur les aménagements cyclables et piétonniers (exemples : viaduc, bd Adolphe Ferrier, écoles) ?

Réponse « Die pour tous ! »

Le stationnement illégal sur les aménagements cyclables et piétonniers n'est pas acceptable, tout comme les infractions commises par tous les usagers de la voirie publique. Aussi activerons-nous les moyens à notre disposition pour y faire face, de la sensibilisation à la répression si cela s'avère nécessaire.

Nous prévoyons également de déployer force pédagogie et communication pour prévenir ce genre d'infractions, le cas échéant en partenariat avec les associations intéressées.

De façon générale, il faudra également réfléchir – toujours dans le cadre de la commission extra-municipale – à la qualité des aménagements qui peuvent, par eux-mêmes susciter des infractions s'ils sont mal conçus.

5. Comment envisagez-vous la circulation automobile en centre-ville ?

Réponse « Die pour tous ! »

Cette question sera discutée dans le cadre du Plan de circulation, en concertation avec tous les acteurs concernés.

6. Garages à vélos :

6.1. Installerez-vous des box à vélos sur l'espace public de la commune ?

Réponse « Die pour tous ! »

Oui.

Là encore, les emplacements et leurs usages (public ? privatif ?) seront identifiés et travaillés dans le cadre de la commission extra-municipale « déplacements apaisés ». L'idée serait de privilégier la mise en place de garages à vélo couverts à proximité des lieux qui accueillent du public pour plusieurs heures d'affilée et de permettre également aux habitants ne disposant pas de garages particuliers de pouvoir « ranger » leurs vélos lorsqu'ils ne les utilisent pas.

Nous financerons une partie de cette opération grâce au Plan Vélo (programme alvéole) actuellement en cours.

Nous souhaiterions également que les garages à vélo figurent clairement sur les cartes touristiques de la Ville de Die. Nous travaillerons en ce sens avec l'office du tourisme.

6.2. Équiperez-vous l'école élémentaire d'abris à vélo plus adaptés ?

Réponse « Die pour tous ! »

L'école élémentaire dispose d'ores et déjà de garages à vélo couverts, mais le nombre d'emplacements n'est pas suffisant tout comme le choix des supports. En concertation avec l'école, et après avoir identifié les besoins, nous pourrons envisager d'améliorer les abris vélos actuels. S'agissant de l'école élémentaire, toute installation de garage à vélos financée par le programme Alvéole devra être accompagnée d'actions de sensibilisation à l'écomobilité. Nous travaillerons cela en partenariat avec les associations impliquées sur les questions d'écomobilité.

6.3. Concernant le stationnement des vélos, augmenterez-vous dans le PLUi les exigences en matière de stationnement sécurisé des vélos ? *Idéalement il faut des box individuels facilement accessibles, sans escalier. La loi SRU impose 0,75 m2 par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m2 par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m2. Cela est notoirement insuffisant. Le PLU peut exiger davantage, mais peu d'élus en font usage, quand*

ils ne reviennent pas en arrière, du fait de la pression des promoteurs immobiliers. Pourtant la présence de garages à vélo dans les logements est de nature à les valoriser.

Réponse « Die pour tous ! »

Le code de l'urbanisme (article L 151-30) prévoit que « *le règlement [du PLU] fixe les obligations minimales en matière de stationnement pour les vélos pour les immeubles d'habitation et de bureaux, dans le respect des conditions prévues au II de l'article L. 111-5-2 du code de la construction et de l'habitation* ».

A la Communauté de communes du Diois en charge du PLUI, nous veillerons à ce que les normes minimales soient respectées et proposerons, là où cela sera nécessaire (diagnostic à réaliser), la réalisation de davantage de places pour les habitats collectifs, les bureaux, les activités, commerces de plus de 500 m² de surface de plancher, les industries, les équipements publics et les établissements scolaires.

7. Encouragerez-vous la création de pédi-bus et de vélo-bus en mettant du personnel à disposition ? *L'apprentissage de l'autonomie dans les déplacements est une étape importante de l'éducation des enfants. Cela peut commencer grâce à des pédibus ou à des vélobus pour les distances plus grandes. Les parents sont plus enclins à laisser partir leurs enfants sans eux quand ils sont accompagnés sur le trajet.*

Réponse « Die pour tous ! »

Le volet « déplacements apaisés » de notre projet vise à ce que se déplacer, à vélo notamment dans un rayon de 0 à 5 km autour des écoles, devienne un jeu d'enfant et soit sécurisé.

Nous avons bon espoir que des aménagements continus et sécurisés permettent aux enfants de gagner leur autonomie sans qu'il soit nécessaire de mettre du personnel à disposition.

Cela étant dit, la Commune pourra soutenir des projets de lignes de vélobus et pédibus si l'envie et le besoin se faisaient sentir du côté des parents (marquage des arrêts, communication, aide à la construction du projet, prêt d'une salle pour l'organisation d'une formation des parents à la sécurité routière…). Cela est à construire, mais la Commune ne fait pas tout.

8. Aiderez-vous les écoles à former davantage les enfants à la mobilité à vélo ?
La formation des jeunes à la mobilité à vélo est inscrite dans la loi LOM. Il faut que les communes aident les établissements scolaires à faire intervenir des formateurs pour initier les élèves à la conduite à vélo en ville.

Réponse « Die pour tous ! »

Les écoles publiques de Die sont d'ores et déjà très engagées dans l'initiation des élèves à la conduite cycliste (organisation de sorties, de classes « vélo », organisation d'ateliers de réparation en partenariat avec le Collectif Vélo Diois…). Nous soutiendrons ces projets.

9. Concernant votre politique cyclable, réduirez-vous la place de la voiture pour l'affecter aux aménagements cyclables ? *Il s'agit notamment de réduire la largeur et le nombre de voies automobile*

et de supprimer des places de stationnement automobiles en surface pour créer des bandes et des pistes cyclables sécurisés et/ou augmenter l'offre de stationnement vélo.

Réponse « Die pour tous ! »

Comme expliqué précédemment, ces questions seront abordées dans le cadre de la commission extra-municipale et feront l'objet de choix concertés et éclairés.

10. Quelles opérations mènerez-vous pour encourager la population à utiliser le vélo ?
Il peut s'agir d'actions ponctuelles comme une journée sans voiture ou des actions permanentes comme de rendre le vélo plus compétitif que la voiture en facilitant les trajets cyclables et en contraignant davantage les déplacements motorisés (limitation des vitesses autorisées, des possibilités de transit dans les quartiers résidentiels, réduction de l'offre de stationnement dans le centre-ville de Die, etc.).

Réponse « Die pour tous ! » :

Toutes les actions visées ci-dessus contribueront à encourager la population à utiliser le vélo (ou la marche à pied). Il ne s'agit pas de développer une politique culpabilisante, moralisatrice ou « bobo », mais de mettre tout en place pour que se déplacer à vélo (et à pied) soit une vraie liberté, un exercice facile et sécurisé, pour le bénéfice de tous (baisse du coût des déplacements, avantage pour la santé, la convivialité, la qualité de vie…) et de l'environnement (diminution de la pollution sonore, olfactive, carbonée…).

11. Appuierez-vous la création d'un réseau vélo en site propre, continu et sécurisé entre Die et les communes alentour :

Axe Romeyer (>Lhommet) : …….. ……..
Axe Pont de Quart (>Pont de Quart) : …….. ……..
Axe route de Ponet (>croisement Marignac) : …….. ……..
Axe route de Chamaloc (>quartier Pibous) : …….. ……..

Comme expliqué précédemment, ces questions seront abordées dans le cadre de la commission extra-municipale et feront l'objet de choix concertés et éclairés. Il s'agira aussi de prendre en considération divers éléments tenant compte du type de trafic ou encore du nombre de véhicules par jour.

12. Avec quels moyens ferez-vous la promotion des déplacements à vélo et la prévention du vol des vélos ?

Affichage public ? : ……..
Bulletin municipal ? : ……..
Organisation d'évènements ? : ……..
Autre idée : ……..

Réponse « Die pour tous ! » :

La communication résultera essentiellement de la qualité des aménagements, mais d'autres supports pourront être utilisés si besoin.

Ce qui est certain, c'est que le vélo ne sera pas l'unique préoccupation de notre politique des déplacements et que nous tiendrons également compte d'autres usagers vulnérables (piétons, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.) dont les besoins sont également capitaux.

13. Concernant la concertation sur les aménagements, nous souhaitons rencontrer régulièrement les services techniques en présence des élus référents pour discuter des aménagements. Organiserez-vous de telles rencontres ?
Les échanges réguliers permettent de confronter des informations sur les attentes des cyclistes et sur les contraintes des aménageurs.

Réponse « Die pour tous ! »

Oui. Notre liste reconnaît l'importance de l'expertise associative et les associations pourront notamment être associées aux travaux de la commission extra municipale relative aux déplacements et la commission communale d'accessibilité que nous créerons.

14. Consulterez-vous le Collectif Vélo Diois en amont chaque fois que des travaux concernant les déplacements seront envisagés ? Organiserez-vous des réunions de chantier ?
Certains aménagements cyclables sont inadaptés faute d'avoir consulté les usagers ou d'avoir tenu compte de leur avis.

Réponse « Die pour tous ! »

Oui. Cf. réponse ci-dessus + l'esprit des commissions extra municipales.

15. Comptez-vous proposer un système simple de vélos en libre-service ou bien une aide à l'achat ?

Réponse « Die pour tous ! »

Non, pas pour le moment.
A notre sens il n'y a pas réellement de système « simple » de vélos en libre service ne serait-ce que parce que l'entretien est nécessaire. Cela étant dit, nous pourrions, en partenariat avec le Collectif Vélo Diois, travailler à un projet allant dans ce sens pour des vélos qui auraient par exemple fait l'objet d'une réfection dans le cadre de la Matériauthèque.

Nous réfléchirons également à l'implantation de mini-stations d'auto-réparation des vélos à proximité des garages couverts.

16. Comptez-vous attribuer une subvention à l'association Collectif Vélo Diois ?

Réponse « Die pour tous ! »

La Ville de Die subventionne depuis plusieurs années le Collectif Vélo Diois pour l'organisation de la DieCyclette et ponctuellement pour l'organisation d'ateliers de réparation de vélos dans les écoles publiques ou en nature par la mise à disposition de matériel ou de salles. Il n'y aucune raison que cette

situation ne perdure pas, le conseil municipal en décidera en fonction des critères et de la qualité des dossiers de demande de subventions.

17. Favoriserez-vous la création d'une Maison du Vélo dans le centre-ville de Die ?

Réponse « Die pour tous ! »

Dans le cadre d'une commission extra municipale à laquelle vous pourrez participer, nous penserons la reconstruction de la salle polyvalente incluant une maison des associations et de la culture. Des propositions de *« Maison du vélo »* pourront tout à fait être formulées par votre Collectif, mais nous ne pouvons rien assurer à ce jour.

18. Prévoyez-vous d'œuvrer avec la Communauté de Communes du Diois à l'étude permettant la réalisation de l'extension de la Vélodrôme entre Saillans et Die, voir plus loin ?

Réponse « Die pour tous ! »

Oui, avec toutes nos forces et votre expertise et soutien. Nous travaillerons ce projet avec une attention particulière pour que le choix des itinéraires satisfassent à la fois les déplacements « du quotidien » (travail, courses, écoles…) et le cyclotourisme.